



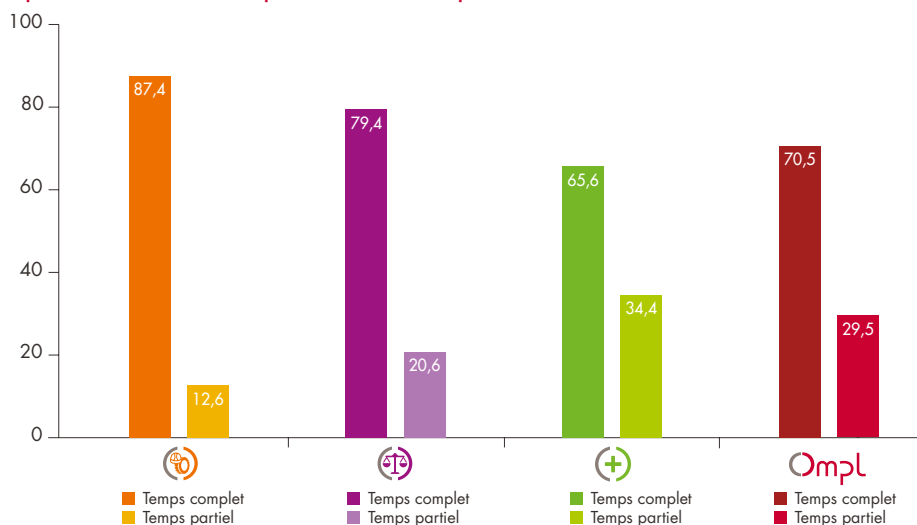
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de deux tiers des salariés du champ de l'OMPL travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



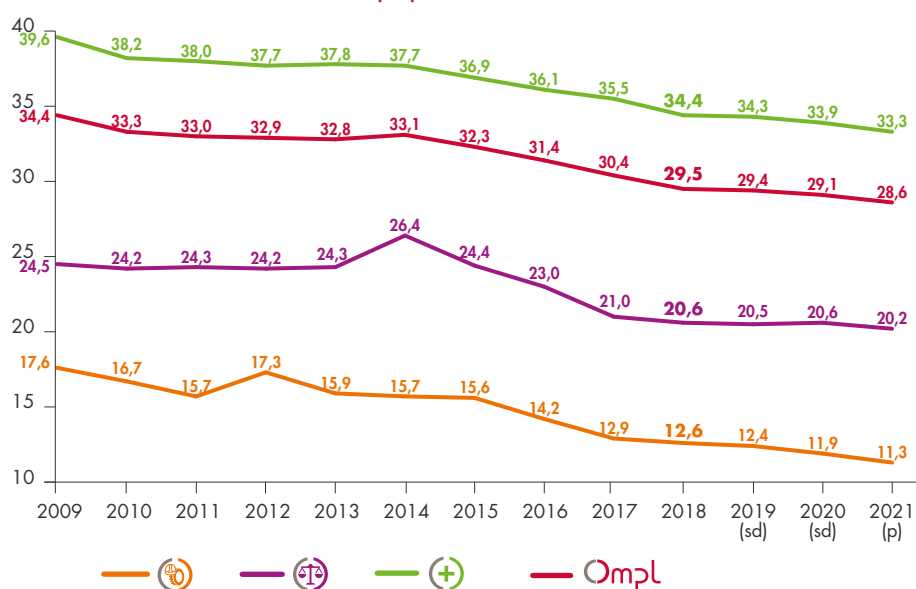
Source: Insee, DADS 2018.



### REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans le champ de l'OMPL tend à diminuer jusqu'en 2018. Il baisse de 4,9 points. Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source: Insee, DADS 2009-2018, estimations.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



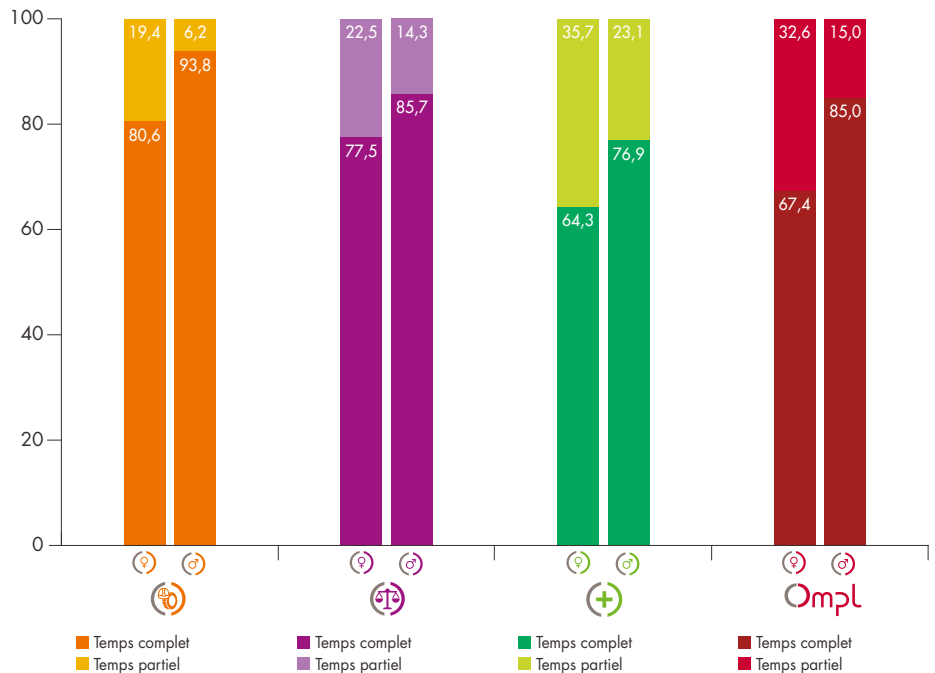
Secteur santé



### FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans le champ de l'OMPL, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 17,6 points).

### Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



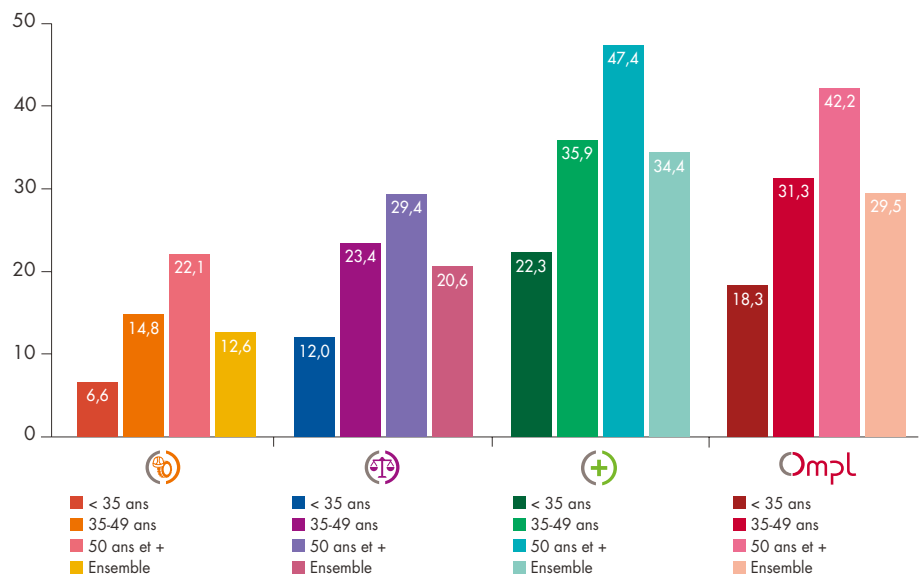
Source : Insee, DADS 2018.



### PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans le champ de l'OMPL, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 23,9 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2018.



## OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers, il s'agit principalement de personnel d'entretien.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

## Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales				Ompl
Cadres	11,3	11,5	40,6	28,0
Professions intermédiaires	8,6	16,9	26,3	22,6
Employés	23,0	21,0	36,0	32,3
Ouvriers	20,6	60,8	58,6	57,5
Ensemble	12,6	20,6	34,4	29,5

Source : Insee, DADS 2018.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein du champ de l'OMPL varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les Hauts-de-France (33,1 %) et minimal pour l'Île-de-France (21,2 %).

## Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions				Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	15,2	24,8	39,6	11,2
Bourgogne-Franche-Comté	14,6	26,1	37,2	15,2
Bretagne	14,2	19,5	36,7	7,7
Centre-Val de Loire	13,3	19,7	32,2	9,7
Corse	11,7	23,2	27,1	29,3
DOM	12,1	16,7	23,2	15,3
Grand Est	13,1	23,2	38,0	12,1
Hauts-de-France	11,3	21,9	37,7	10,1
Île-de-France	9,7	15,2	27,6	21,2
Normandie	12,2	24,8	34,8	27,6
Nouvelle-Aquitaine	12,3	24,4	32,2	14,4
Occitanie	15,1	26,4	35,8	16,1
Pays de la Loire	14,6	25,0	37,3	6,1
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14,2	25,6	34,2	9,5
Ensemble	12,6	20,6	34,4	29,5

Source : Insee, DADS 2018.